donnadieu & associés

16 passage Charles Dallery
75011 Paris - France
Tél. : +33(0)1.86.90.29.10
contacts@donnadieu-associes.fr
www.donnadieu-associes.fr

ALLIANCE FOR INTERNATIONAL MEDICAL ACTION (ALIMA)

Association loi 1901

Siège social : 15, rue des immeubles industriels 75011 Paris

SIRET : 831 620 398 00022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de l'association ALIMA,

I - Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons établi en date du 8 juin 2020 un rapport dit « de carence » dans lequel nous indiquions l'impossibilité de procéder à la vérification des comptes annuels et du rapport financier, ceux-ci n'ayant pas été établis dans les délais prévus par vos dispositions statutaires. Ces derniers nous ayant été communiqués depuis cette date, nous avons été en mesure de finaliser l'audit des comptes annuels de l'association ALIMA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par votre conseil d'administration sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des évènements ou des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation de l'association, décrits dans la note n°18 « Evènements post-clôture » de l'annexe des comptes annuels.

Observation

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note n°10 « Titres associatifs » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre association constitue des provisions pour couvrir les risques de remise en cause du caractère éligible des dépenses de projets financées par des bailleurs de fonds, tels que décrits dans la note n°7 « Provisions pour risques et charges » de l'annexe des comptes annuels. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à comparer les estimations comptables avec les données historiques des audits de projets, et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par votre direction.

- La note n°6 « Ressources et dépenses liées aux projets » de l'annexe des comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des subventions allouées par des bailleurs de fonds. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons examiné les modalités de rattachement des participations financières des bailleurs de fonds au résultat de l'association et nous nous sommes assurés que la note n°8 « PCA et PAR » de l'annexe des comptes annuels fournit une information appropriée de la répartition des fonds à recevoir et à engager par bailleur de fonds.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier établi par le trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

III - Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relative aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

IV - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 18 juin 2020

Pour DONNADIEU & ASSOCIES,
Ludovic DONNADIEU

Commissaire aux comptes

BILAN ACTIF

			Exercice N, clos le :		31/12/2019	31/12/2018
			Brut 1	Amortissements dépréciations 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires	35 411	12 737	22 674	25 847
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains				
		Constructions				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels				
		Autres immobilisations corporelles	683 832	250 631	433 202	137 886
		Immobilisations grevées de droit				
		Immobilisations en-cours				23 007
		Avances et acomptes				373 700
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES(2)	Participations	20 000		20 000	20 000
		Créances rattachées à des participations				
		T.I.A.P				
		Autres titres immobilisés				
		Prêts				
		Autres immobilisations financières	110 046		110 046	69 137
		Total (I)	**849 289**	**263 368**	**585 922**	**649 576**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements				
		En-cours de production de biens et services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises	70 295		70 295	97 872
		Avances et acomptes versés				
	CRÉANCES (3)	Usagers et comptes rattachés	22 142		22 142	15 916
		Comptes affiliés				
		Autres créances	9 775 376		9 775 376	5 926 121
	DIVERS	V.M.P	16 470		16 470	16 470
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	5 612 645		5 612 645	6 398 260
COMPTES DE RÉGULARISATION		Charges constatées d'avance (3)	221 289		221 289	83 859
		Total (II)	**15 718 217**		**15 718 217**	**12 538 499**
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
		Primes de remboursement d'obligations (IV)				
		Ecarts de conversion actif (V)				
		TOTAL GENERAL (I à V)	**16 567 506**	**263 368**	**16 304 139**	**13 188 075**

Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part-d'1 an Immo. fin. nettes		(3) Part à + 1 an	
Engagements reçus	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents			
	Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle			
	Dons en nature restant à vendre			

BILAN PASSIF

		31/12/2019	31/12/2018
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES	**FONDS PROPRES**		
	Fonds associatifs sans droit de reprise		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves	1 105 047	1 004 640
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	158 520	100 408
	AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	Apports		
	Legs et donations		
	Subventions d'investissement sur biens renouvelables par l'organisme		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Ecarts de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
	Provisions réglementées		
	Droits des propriétaires (commodat)		
	Total (I)	**1 263 568**	**1 105 047**
AUTRES FDS PROPRES, FDS DEDIES	Titres associatifs	2 000 000	2 000 000
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement et sur autres ressources		
	Total (II)	**2 000 000**	**2 000 000**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	407 967	270 249
	Total (III)	**407 967**	**270 249**
DETTES (1)	Emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	530 826	770 935
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs)	4 896	11 209
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 045 191	1 273 310
	Dettes fiscales et sociales	789 945	917 669
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	808	
	Autres dettes	886 921	744 867
	Instruments de trésorerie		
Comptes régul.	Produits constatés d'avance (1)	9 374 019	6 094 789
	Total (IV)	**12 632 604**	**9 812 779**
Ecarts de conversion passif	(V)		
	TOTAL GENERAL (I à V)	**16 304 139**	**13 188 075**
Engagements donnés			
Renvois	(1) Dont à plus d'un an	271 127	363 379
	Dont à moins d'un an	12 361 477	9 449 400
	(2) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques	271 205	397 935

COMPTE DE RESULTAT

				31/12/2019	31/12/2018
	Nombre de mois de la période			12	12
PRODUITS D'EXPLOITATION		**1 - France**	**2 - Exportation**	**Total**	**Total**
	Ventes de marchandises	349 985		349 985	
	Production vendue – biens				
	Production vendue – services	10 075		10 075	3 703
	CHIFFRE D'AFFAIRES NET (4)	360 060		360 060	3 703
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			59 479 465	43 999 435
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			64 859	103 261
	Cotisations			4 290	3 403
	Dons			1 341 472	969 547
	Legs et donations				
	Autres produits			160 246	190 106
	Total des produits d'exploitation (1) (I)			**61 410 393**	**45 269 455**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)			316 430	
	Variation de stock (marchandises)				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y c. droits de douane)				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
	Autres achats et charges externes (3)			36 999 047	28 025 310
	Impôts, taxes et versements assimilés			140 365	137 104
	Salaires et traitements			21 824 854	15 957 275
	Charges sociales			1 349 231	704 544
	Dotations aux amortissements sur immobilisations			132 586	60 864
	Dotations aux dépréciations sur immobilisations				
	Dotations aux dépréciations sur actif circulant				
	Dotations aux provisions			137 718	168 428
	Autres charges			424 082	105 066
	Total des charges d'exploitation (2) (II)			**61 324 313**	**45 158 592**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				**86 080**	**110 863**
OPERATIONS EN COMMUN	Excédent attribué ou déficit transféré (III)				
	Déficit supporté ou excédent transféré (IV)				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
	Autres intérêts et produits assimilés			0	
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
	Différences positives de change			186 781	202 245
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des produits financiers (V)			**186 781**	**202 245**
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
	Intérêts et charges assimilées			82 965	106 455
	Différences négatives de change			46 176	106 245
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des charges financières (VI)			**129 140**	**212 700**
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)				**57 641**	**-10 455**
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)				**143 721**	**100 408**

COMPTE DE RESULTAT

		31/12/2019	31/12/2018
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	17 543	
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels (VII)	**17 543**	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 744	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
	Total des charges exceptionnelles (VIII)	**2 744**	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		**14 800**	
(IX)	Impôts sur les bénéfices		
(X)	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
(XI)	Engagements à réaliser sur ressources affectées		
	TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII+X)	**61 614 717**	**45 471 700**
	TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+XI)	**61 456 197**	**45 371 292**
5 - EXCEDENT OU DEFICIT (total des produits - total des charges) (15)		**158 520**	**100 408**

Renvois	(1)	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs		
	(2)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs		
	(3)	Dont crédit bail mobilier		
		Dont crédit bail immobilier		

EVALUATIONS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Produits	Bénévolats		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	Total		
Charges	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
	Personnel Bénévole		
	Total		

Généralités sur les règles comptables

L'annexe de l'association **ALIMA** fait partie intégrante de ses comptes annuels.

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019. Les comptes annuels sont arrêtés par le Conseil d'administration.

Le bilan est d'un montant égal à 16 304 139 €. Le compte de résultat de l'exercice dégage un résultat net de 158 520 €.

1/ RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes de l'Association **ALIMA** au 31/12/2019 ont été établis, en euros, conformément aux règles fixées par le PCG, le plan comptable des associations (règlement du CRC n° 1999-01) et les règlements subséquents.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2/ IMMOBILISATIONS & AMORTISSEMENTS

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

L'association ne possède pas d'immobilisations décomposables.

Les durées d'amortissement retenues (durée d'usage), selon le mode linéaire, sont les suivantes :

- Marques : non amorties
- Logiciels : 3 ans (pas de valeur résiduelle retenue)
- Installations, agencements, aménagements : 3 à 6 ans (pas de valeur résiduelle retenue)
- Véhicules : 4 ans (pas de valeur résiduelle retenue)
- Matériel de bureau et informatique : 3 à 4 ans (pas de valeur résiduelle retenue)
- Mobilier : 6 à 8 (pas de valeur résiduelle retenue).

Les immobilisations financières concernent les titres de la filiale IT4Life SASU et des dépôts et cautionnements versés. Elles font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur actuelle est inférieure à leur valeur nette comptable.

3/ STOCKS

Au 31/12/2019, le poste stocks comprend les "CUBE" acquis par l'association et qui n'ont pas encore fait l'objet d'une cession ou d'une utilisation sur le terrain. Le coût d'entrée selon la méthode du coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

4/ CRÉANCES ET AUTRES POSTES LIÉS

Au 31/12/2019, le poste créances est composé essentiellement des créances et des produits à recevoir relatifs au financement des projets. Il comprend également des dons encaissés en N+1 au titre de l'exercice clos.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Dans l'hypothèse où la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute comptabilisée, une dépréciation est constatée à due concurrence. Au 31/12/2019, aucune dépréciation n'a été constatée.

5/ DETTES FISCALES ET SOCIALES

Les dettes fiscales et sociales à la clôture sont composées des dettes sociales courantes liées à l'activité de l'association (dettes aux organismes sociaux pour les cotisations afférentes aux salaires, etc.).

6/ RESSOURCES ET DÉPENSES LIÉES AUX PROJETS

Dans le cadre de son activité, l'association met en œuvre avec le concours financier d'organisations privées ou publiques, le plus souvent européennes ou internationales, des projets ou programmes d'actions sur le terrain (Niger, Mali, Tchad, etc.).

Les participations financières allouées par ces organismes visent à couvrir les dépenses engagées par l'association principalement sur le terrain et, le cas échéant, de manière accessoire ses frais de fonctionnement.

A la clôture de l'exercice, le critère de rattachement retenu étant l'engagement effectif des dépenses, il a été procédé au rattachement sur l'exercice 2019 :

- Des dépenses effectivement engagées au titre de 2019 ;
- Des ressources permettant de couvrir d'une part l'ensemble des dépenses réalisées relatives à celui-ci et, d'autre part, la quote-part de frais de fonctionnement convenue.

En pratique, à la clôture, des « produits à recevoir » (ressources ; PAR) correspondant sont ainsi comptabilisés et les ressources reçues se rattachant à des dépenses mises en œuvre au cours du ou des exercices suivants sont enregistrées en « produits constatés d'avance » (PCA) à la clôture. En cours d'exercice, les recettes étant enregistrées en produits à la date de leur encaissement, ces PAR et PCA sont dès lors déterminés en fonction des recettes encaissées.

Les dépenses réalisées au cours de l'exercice et dont la consommation sera effective au cours du ou des exercices suivants, telles les livraisons (significatives) de médicaments ayant eu lieu à la fin de l'exercice, sont comptabilisées en « charges constatées d'avance » (CCA) à la clôture. Et de manière symétrique pour la comptabilistion de « factures non parvenues » (dépenses ; FNP).

7/ PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Pour tout projet et les dépenses afférentes, lors d'un audit diligenté a posteriori par le ou les bailleurs de fonds concernés, il peut s'avérer que certaines dépenses réalisées soient totalement ou partiellement remises en cause et que celles-ci ne soient pas in fine considérées comme éligibles par le ou les financeurs ; elles restent alors à la charge de l'association.

Au regard de l'historique de l'association, ce risque se révèle en pratique limité. Depuis l'exercice 2014, vu la progression significative du volume d'activité et des contrats, l'association enregistre une provision pour risques et charges relative à cette problématique.

Pour la clôture 2019, son évaluation conduit à une provision totale d'un montant de 407.967 euros.

La provision étant de 168.428 euros au 31/12/2018, la dotation de l'exercice 2019 ressort à 137.718 euros.

8/ PCA ET PAR

Les PAR tels que mentionnés ci-avant se répartissent comme suit par bailleur au 31/12/2019 (en euros) :

AFD	547 249
BEKOU	1 270 814
ECHO	1 254 330
FONDS HUMANITAIRES	194 882
INSERM	136 454
OFDA	3 544 789
OMS	20 257
SICK KIDS	16 835
TMG	1 176 861
UNICEF	158 904
USAID	138 407
Total PAR 31/12/2019	**8 459 782**

Les autres PAR concernent les dons pour un montant de 177.526 euros.

Les PCA tels que mentionnés ci-avant se répartissent comme suit par bailleur au 31/12/2019 (en euros) :

AFD	21 719
AMADE	38 369
Autres	11 434
BEKOU / RELSUDE	1 420 969
CDC	2 971
CDCS	246 371
CERF/OMS	98 299
DUE	967 854
ECHO	3 125 179
EDCTP	590 746
ELMA	68 043
FONDATION INNOCENT	20 006
GATES	304 243
IMI2	70 574
INSERM	20 435
MONACO	96 387
OFDA	169 629
OXFORD	4 666
PAUL G ALLEN FAMILY FOUNDATION	207 634
R2HC - ELRHA	233 689
UNICEF	553 469
UNICEF-CERF	8 895
UNITAID	893 397
USAID - FFP	71 315
VITOL	127 726
Total PCA 31/12/2019	**9 374 019**

9/ VARIATION DES FONDS PROPRES, FONDS DÉDIES

La variation des fonds propres est exclusivement due au résultat de l'exercice. Pour cet exercice, aucune ressource reçue ne correspondant à la définition règlementaire des fonds dédiés, aucun mouvement de cette nature n'a été comptabilisé au 31/12/2019.

10/ TITRES ASSOCIATIFS

L'émission par l'association de titres associatifs pour un montant total de 2 millions d'euros portant intérêt à un taux ne pouvant dépasser la valeur du taux maxixmum légal prévu à l'article L.213-13 du code monétaire et financier (les "titres associatifs") a été autorisée par une délibération de l'Assemblée Générale en date du 22 octobre 2016.

L'émission avait été réalisée en 2017 à destination d'investisseurs qualifiés. Les titres portent intérêt annuel fixe de l'émission jusqu'au remboursement, devant intervenir entre fin 2024 et fin 2025.

Ils sont enregistrés en compte 1671000 et, à titre dérogatoire à la règlementation comptable, figurent à la rubrique "Autres fonds propres" du bilan. Les intérêts courus sont présentés en "Emprunts et dettes financières divers".

11/ COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES ANNUEL (CER)

Au cours de l'exercice 2019, l'association a réalisé des collectes de dons auprès du public, via son site Internet et également via des démarches plus ciblées, individualisées.

L'association n'a pas établi de compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public au titre de l'exercice 2019, le décret n° 2019-504 du 22 mai 2019 fixant les seuils de la déclaration préalable et d'établissement du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public par les organismes faisant appel public à la générosité prévoyant que le seuil à partir duquel un organisme est tenu d'établir un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public est applicable aux exercices comptables clos à compter du 1er juin 2020.

12/ ECARTS DE CHANGE - TERRAINS

Le règlement ANC n° 2015-05 prévoit que certains écarts de change sont classés en résultat d'exploitation et non pas en résultat financier.

L'association a décidé d'intégrer dans le résultat d'exploitation les écarts de change liés aux conversions en devises terrains réalisés dans les missions, soit un produit de 545.159 euros.

13/ CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

L'association bénéficie de la part de certains partenaires de contributions volontaires en nature, correspondant à des fournitures, des médicaments, des intrants nutritionnels et des équipements pour les interventions sur le terrain. Les comptes clos au 31/12/2019 n'enregistrent pas ces contributions volontaires dans la mesure où elles n'ont pas fait l'objet d'une évaluation financière précise et exhaustive.

14/ INVESTISSEMENTS AFFECTES AU TERRAIN

Sauf lorsqu'ils sont acquis sur fonds propres, les véhicules et les ordinateurs dans la mesure où ils subissent une usure accélérée, ainsi que les constructions et équipements dans la mesure où ils n'ont pas vocation à être conservés, sont comptabilisés directement dans les comptes de charges des pays d'intervention.

15/ CUBE

Les opérations liées aux "CUBE" (Chambre d'Urgence Biosécurisée pour Epidémies - Biosecure Emergency Care Unit for Outbreaks ; unité de traitement autonome, facilement transportable, pour les maladies hautement infectieuses) font l'objet d'une comptabilisation en 607 / 707.

Seul le coût d'achat direct figure en charges et la somme financée par les bailleurs pour les opérations sur le terrain (valorisation pour les charges directes et indirectes) est inscrite en produits.

16/ HONORAIRES CAC

Les honoraires du CAC s'elèvent à 44.767 € HT pour 2019, dont 17.000 € au titre de la mission légale de certification et 27.767 € HT facturés au titre de SACC.

17/ AUTRES INFORMATIONS

Bénévolat

L'association bénéficie de la participation de bénévoles. Les comptes clos au 31/12/2019 n'enregistrent pas les contributions volontaires reçues par l'association en matière de bénévolat dans la mesure où elles n'ont pu faire l'objet d'une évaluation financière.

Engagements de retraite

Les comptes clos au 31/12/2019 n'enregistrent pas de provisions pour les engagements au titre des retraites, et l'association n'a procédé à aucun versement auprès d'une institution de gestion de ces prestations.

Charges sociales et fiscales de certains salariés terrain

Parmi les moyens humains, pour ses opérations sur le terrain (pays d'intervention), ALIMA a recours à du personnel relevant du droit local. Conformément à la législation en vigueur dans le pays concerné, les salariés de cette catégorie de personnel doivent s'acquitter individuellement et personnellement des cotisations, taxes et autres impôts dus par rapport à la rémunération perçue.

La responsabilité de la déclaration de ces sommes et des versements afférents leur incombe.

Rémunérations versées aux dirigeants

Dans le cadre des dispositions de l'article 261, 7-1°-d du CGI, l'association alloue à ses dirigeants une rémunération. Conformément au §180 du BOI-IS-CHAMP-10-50-10-20, celle-ci est indiquée dans une annexe aux comptes.

Autres informations

Les tableaux des pages suivantes complètent les informations indiquées ci-avant.

18/ EVÈNEMENTS POST-CLÔTURE

La crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un événement majeur.

L'association a estimé à la date d'arrêté de ses comptes que cette situation relève d'un évènement post-clôture sans lien avec une situation existant au 31 décembre 2019. Par conséquent, l'association n'a pas procédé à un ajustement de ses comptes clos au 31 décembre 2019 au titre de cet événement. Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'association constate que cette crise sanitaire a un impact sur son activité.

A la date d'établissement de ses comptes, l'association ne dispose pas d'une estimation précise et globale pour l'année 2020 de cet impact.

Immobilisations

Mouvements des immobilisations brutes

Désignation	Valeurs brutes début exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes fin exercice
		Acquisitions Réévaluations	Cessions Virements	
Immobilisations incorporelles				
- Frais d'établissement				
- Frais de développement				
- Concessions, brevets et droits similaires	35 411			35 411
- Fonds commercial				
- Autres immobilisations incorporelles				
- Immobilisations incorporelles en cours				
- Avances et acomptes sur incorporelles				
Total	**35 411**			**35 411**
Immobilisations corporelles				
- Terrains				
- Constructions				
- Installations techniques, matériel outillage industriels				
- Autres immobilisations corporelles	259 103	424 729		683 832
- Immobilisations grevées de droit				
- Immobilisations en cours	23 007		23 007	
- Avances et acomptes	373 700		373 700	
Total	**655 810**	**424 729**	**396 707**	**683 832**
Immobilisations financières				
- Participations	20 000			20 000
- Créances rattachées à des participations				
- T.I.A.P				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts				
- Autres immobilisations financières	69 137	67 749	26 840	110 046
Total	**89 137**	**67 749**	**26 840**	**130 046**
Total général	**780 358**	**492 478**	**423 547**	**849 289**

Mouvements des amortissements

Immobilisations amortissables	Amortissements début exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements fin exercice
		Dotations	Diminutions	
Immobilisations incorporelles				
- Frais d'établissement				
- Frais de développement				
- Concessions, brevets et droits similaires	9 564	3 173		12 737
- Fonds commercial				
- Autres immobilisations incorporelles				
- Immobilisations incorporelles en cours				
- Avances et acomptes sur incorporelles				
Total	**9 564**	**3 173**		**12 737**
Immobilisations corporelles				
- Terrains				
- Constructions				
- Installations techniques, matériel outillage industriels				
- Autres immobilisations corporelles	121 217	129 414		250 631
- Immobilisations grevées de droit				
- Immobilisations en cours				
- Avances et acomptes				
Total	**121 217**	**129 414**		**250 631**
Total général	**130 781**	**132 587**		**263 368**

Mouvements des immobilisations incorporelles

Désignation	Immobilisations brutes	Amortissements	Immobilisations nettes
Au début de l'exercice	+ 35 411	+ 9 564	+ 25 847
Réévaluation de l'exercice	+		+
Investissements de l'exercice	+		+
Dotation de l'exercice		+ 3 173	- 3 173
Cessions ou mises hors service	-	-	-
Valeur en fin d'exercice	**= 35 411**	**= 12 737**	**= 22 674**

Mouvements des immobilisations corporelles

Désignation	Immobilisations brutes	Amortissements	Immobilisations nettes
Au début de l'exercice	+ 655 810	+ 121 217	+ 534 593
Réévaluation de l'exercice	+		+
Investissements de l'exercice	+ 424 729		+ 424 729
Dotation de l'exercice		+ 129 414	- 129 414
Cessions ou mises hors service	- 396 707	-	- 396 707
Valeur en fin d'exercice	**= 683 832**	**= 250 631**	**= 433 201**

Mouvements des immobilisations financières

Désignation	Montant	
Valeur au début de l'exercice	+	89 137
Acquisitions	+	67 749
Cessions, mises hors service, ou diminutions	-	26 840
Valeur en fin d'exercice	=	**130 046**

Echéances des immobilisations financières

Désignation	Montant
Total des immobilisations financières	130 046
. à moins d'un an	
. à plus d'un an	130 046

Dettes

Echéances des emprunts

Désignation	Reste dû	A un an au plus	A plus d'un an à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Etablissements de crédit	530 826	259 699	271 127	
Emprunts et dettes financières divers	4 896	4 896		
Total	**535 722**	**264 595**	**271 127**	

Autres informations

Echéance des créances

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Participations	20 000		20 000
Créances rattachées à des participations			
T.I.A.P			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières	110 046		110 046
Usagers et comptes rattachés	22 142	22 142	
Comptes affiliés			
Autres créances	9 775 376	9 775 376	
Totaux	**9 927 564**	**9 797 518**	**130 046**

Echéance des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes Ets de crédits	530 826	259 699	271 127	
Emprunts et dettes financières divers	4 896	4 896		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 045 191	1 045 191		
Dettes fiscales et sociales	789 945	789 945		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	808	808		
Autres dettes	886 921	886 921		
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	9 374 019	9 374 019		
Total	**12 632 606**	**12 361 479**	**271 127**	

Provisions et dépréciations

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'ex.	Diminutions : Reprises de l'ex.	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges		270 249	137 718		407 967
Dépréciation	Sur immobilisations				
	Sur stocks et en cours				
	Sur usagers et comptes rattachés				
	Sur comptes financiers				
	Autres dépréciations				